



DOSSIER D'INSCRIPTION

Ferme équestre « La Haie d'û »
29270 SAINT HERNIN

VOS COORDONNEES

Nom :	☎ Téléphone :
Prénom :	📞 Mobile :
Adresse :	✉ Mail :

PRESTATION RESERVEE

Nom de la randonnée : _____ Nombre de jours : _____

Dates de la randonnée : _____

Prestations : hébergement en gîte d'étape, repas (pique nique le midi, et repas avec produits du terroir le soir), transport de vos effets personnels chaque soir à l'étape. Le prix ne comprend pas : le transport jusqu'à la ferme, l'hébergement le soir de la fin de la randonnée, les dépenses personnelles.

	Prix unitaire (€)	Nombre	TOTAL (€)
Randonnée équestre			
Stage			
Balade			
Options			
Nuit supplémentaire	45€		
Repas supplémentaire	18€		
Transfert gare TGV/aéroport forfait de 1 à 4 personnes	35€		
Licence fédérale adulte	36€		
Carte vacances adulte	8€		
TOTAL			
Acompte 30% du tarif total			

ASSURANCE ET LICENCE

La structure est assurée en responsabilité civile.

Toutefois, les cavaliers devront être titulaires de leur propre assurance individuelle accident pour la pratique de l'équitation de ou de la licence fédérale de l'année en cours. Cette dernière est vivement recommandée.

La structure délivre des licences fédérales et des cartes vacances, valables un mois et permettant une garantie identique à la licence fédérale.



FICHE INDIVIDUELLE

Ferme équestre « La Haie dû »
29270 SAINT HERNIN

MERCI DE REMPLIR UNE FICHE DE RENSEIGNEMENTS PAR CAVALIER INSCRIT

NOM	Prénom	Date de naissance
N° de licence FFE	Téléphone	

VOTRE EXPERIENCE EQUESTRE ET SPORTIVE

Depuis quant et à quelle fréquence pratiquez vous l'équitation ?	
Avez-vous participé à des randonnées équestres de plusieurs jours ? <i>Si oui, durée et année</i>	
Niveau équestre <i>Merci de ne pas surestimer votre expérience. Toute imprécision pourrait nuire au bon déroulement de la randonnée (rythme, sécurité ...)</i>	<input type="checkbox"/> Débutant <input type="checkbox"/> Débrouillé (vous avez déjà pratiqué l'équitation et êtes à l'aise aux 3 allures) <input type="checkbox"/> Confirmé (vous êtes capable de tenir un galop en extérieur et de gérer votre monture en autonomie)

SANTE ET REGIME

Suivez vous un régime alimentaire ?	
Suivez vous un traitement médical ou avez-vous un problème de santé particulier ?	<i>En cas de traitement médical, veillez à apporter votre ordonnance et la quantité de médicaments nécessaires. Nous déclinons toute responsabilité en cas d'information inexacte ou incomplète lors de votre inscription.</i>
Votre taille Votre poids	Je soussigné(e), <hr/>

EN CAS D'URGENCE

Coordonnées de la personne à joindre en cas de besoin :

Nom		Domicile :
Adresse		Mobile :
		Mail :

Certifie exactes les informations portées dans ce dossier d'inscription ;

Accepte le port d'un casque respectant la norme EN 1384 pour la pratique de l'équitation ;

Avoir lu et accepté les conditions générales de vente

Signature :



CONDITIONS GÉNÉRALES

Ferme équestre « La Haie dû »
29270 SAINT HERNIN

DEBUT DE LA RANDONNEE EQUESTRE

Le départ des randonnées s'effectue à la Ferme équestre « La Haie dû », commune de Saint Hernin (29270), sauf indication contraire.

Le rendez vous est fixé pour les randonnées de 5 à 7 jours à partir de 18h.

Pour les stages, les week end équestres et les randonnées de 3 et 4 jours, l'arrivée des cavaliers se fait à 9h.

CONDITIONS DE DEPART DES RANDONNEES EQUESTRES

Les départs des randonnées sont assurés **à partir de 2 personnes minima.**

La randonnée équestre étant soumise aux aléas de la météo nous nous octroyons le droit d'annuler une randonnée ou de décaler, modifier l'itinéraire pour la sécurité du groupe.

VOTRE INSCRIPTION

Votre inscription sur une randonnée à cheval est effective à partir du moment où nous recevons votre fiche d'inscription accompagnée du règlement de 30% du montant total de la randonnée. Le règlement est une condition essentielle du contrat, la commande sera annulée pour défaut de paiement.

Le solde de la randonnée est exigible 15 jours avant le départ. En cas d'inscription à moins de 15 jours du départ, le paiement de la totalité du prix est immédiatement exigible.

Règlements acceptés :

- chèque bancaire des établissements bancaires français à l'ordre de « Géry SERDOBBEL – Ferme équestre « La Haie dû »
- virement bancaire en euros exclusivement. Le virement doit être confirmé par la banque émettrice par mail.
- Chèque vacances ANCV.

Les tarifs indiqués sur les randonnées équestres comprennent : la location du cheval et de son matériel complet, la prestation de l'accompagnateur, les repas et hébergement de vous-même et de votre cheval, les frais d'intendance; les frais de transports cavaliers et ou chevaux interne à la randonnée.

Ces tarifs ne comprennent pas : toutes vos dépenses personnelles au cours du séjour (apéritif sur les gîtes si non compris dans le repas), achats divers, frais de transports pour vous rendre sur les lieux de départ, nuitée et repas supplémentaires.

Annulation

En cas d'annulation de votre part :

- La totalité des arrhes sera retenue. Elles sont transposables sur une autre randonnée dans la limite d'une année.
- **Moins de 15 jours avant le départ, en cas de non présentation au départ, en cas d'abandon au cours de la randonnée :** la totalité du montant de la prestation sera retenue. Les participants ne pourront en aucun cas prétendre à une indemnité.

Pour des raisons indépendantes de notre volonté (maladie, accident, très mauvaise météo) la prestation



CONDITIONS GÉNÉRALES

Ferme équestre « La Haie dû »
29270 SAINT HERNIN

Peut être annulée au dernier moment, ou modifiée dans son parcours, sa durée, sa destination. Vous en serez alors informé. Si suite à ces modifications vous ne souhaitez pas prendre le départ sur la randonnée, votre prestation sera remboursée ou transposée sur un autre départ. **Les conditions sont les mêmes en cas d'annulation de notre part.**

LES PRESTATIONS

Durée du voyage :

La durée du séjour est celle précisée sur le calendrier de notre site internet. Il vous est possible d'anticiper votre arrivée ou de prolonger votre séjour. Le tarif de la nuitée supplémentaire en pension complète comprenant le dîner, l'hébergement de la nuit et le petit déjeuner est consultable sur notre site internet.

Logement :

La ferme équestre « La Haie dû » organise des randonnées équestres en itinérance. Les hébergements sont précisés dans le programme consultable sur notre site internet. Dans la majorité des cas vous serez hébergés en gîte d'étape ou en mobil home au sein de camping. Ces hébergements permettent l'accueil conjoint des cavaliers et des chevaux. Ils ne bénéficient pas de classification officielle et correspondent aux possibilités locales pour effectuer des itinéraires adaptés en terme de kilomètres, de difficultés techniques et d'intérêt touristique.

Les hébergements sont constitués de chambres à partager.

Il est demandé aux cavaliers de prêter une attention particulière à l'utilisation des hébergements mis à leur disposition. Le principe d'un gîte d'étape est l'accueil de tout randonneur et la participation à la vie collective.

Repas :

Les repas sont majoritairement apportés par l'intendance. Ils sont réalisés à partir de produits du terroir de la région.

En cas d'allergie ou d'intolérance alimentaire, veuillez à prendre contact avec la ferme équestre pour préciser la nature de votre régime alimentaire. Nous ferons notre possible pour préparer une alimentation adaptée, dans les limites d'une randonnée en itinérance. Nous ne pouvons garantir la composition des produits que vous pourriez acheter ou consommer au cours de la randonnée.

Valeurs et bagages :

Compte tenu du caractère spécifique de la randonnée équestre, nous vous demandons d'éviter d'emporter avec vous les objets de valeur non nécessaires tels que bijoux, montre de valeurs, ordinateurs portables, smartphone ...



CONDITIONS GÉNÉRALES

Ferme équestre « La Haie dû »
29270 SAINT HERNIN

SECURITE

Aptitude au voyage

Une randonnée équestre en itinérance requiert une condition physique suffisante tout comme la pratique de l'équitation en extérieur. Nous vous conseillons de ne jamais surestimer vos capacités réelles et de consulter votre médecin traitant pour connaître votre aptitude au voyage que vous envisagez.

Si vous souffrez d'une affection particulière, la ferme équestre « La Haie dû » travaille avec un médecin du sport. Nous vous transmettrons ses coordonnées afin que votre médecin traitant puisse se mettre en relation avec lui afin d'évaluer les possibilités d'un séjour équestre. En cas d'omission lors de l'inscription de toute information nécessaire à votre sécurité, la ferme équestre « La Haie dû » ne serait être tenue responsable en cas d'accident. D'une manière générale, l'activité de la ferme équestre « La Haie dû » n'est pas compatible avec une activité handisport.

Sécurité et comportement des cavaliers :

La ferme équestre « La Haie dû » propose un brief la veille au soir du départ de la randonnée des règles de sécurité en vigueur lors de la randonnée :

- Le choix des montures est réalisé en fonction du niveau équestre énoncé par le cavalier. L'accompagnateur de tourisme équestre se réserve le droit de changer la monture en fonction de l'observation qu'il aura du cavalier.
- Les allures sont définies par l'accompagnateur de tourisme équestre.
- Il est demandé aux cavaliers de respecter une distance de sécurité avec le couple cavalier/cheval qui le précède, de ne pas doubler de manière inopinée les cavaliers devant lui.
- Les chevaux de la ferme équestre « La Haie dû » sont montés rênes longues et sont dressés à la voix.
- Le Code de la Route s'applique à la circulation à cheval.
- Lors des croisements avec des piétons, des vélos il est demandé aux cavaliers de repasser au pas.
- Si un cavalier souhaite fumer, il demande à descendre de son cheval. La cigarette est strictement interdite à cheval.
- Chaque participant est tenu de se conformer aux règles de prudence et suivre les conseils donnés par l'accompagnateur de tourisme équestre.

L'accompagnateur de tourisme équestre se réserve le droit d'exclure toute personne dont le comportement peut être considéré comme mettant en danger la sécurité du groupe ou le bien-être et la cohésion des participants. Le cavalier concerné ne pourrait prétendre alors au remboursement de son séjour.

Port du casque :

Le port du casque répondant à la norme NF EN 1384 est obligatoire pour la pratique de l'équitation. Aucune dérogation ne sera faite. Le cavalier qui refuserait cette consigne se verrait immédiatement exclu de la randonnée.